

Pierrefeu-du-Var

assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2022



Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le



ID : 083-218300911-20230629-DEL_101_06_2023-DE

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Volumes facturés.....	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	8
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	10
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	10
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	10
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	12
2.3.	Recettes.....	14
3.	Indicateurs de performance	15
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	15
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	17
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	17
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	18
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	18
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	
4.	Financement des investissements.....	20
4.1.	Montants financiers.....	20
4.2.	Etat de la dette du service	20
4.3.	Amortissements	20
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	20
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	20
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	21
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	21
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	21
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	22

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Pierrefeu-du-Var
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

Oui **Non**

Collecte

Transport

Dépollution

Contrôle de raccordement

Elimination des boues produites

Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement

Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Pierrefeu-du-Var
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante



1.3. **Estimation de la population desservie (D201.0)**

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **5 480** habitants au 31/12/2022 (5 495 au 31/12/2021).



1.4. **Nombre d'abonnés**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **2 630** abonnés au 31/12/2022 (2 550 au 31/12/2021).

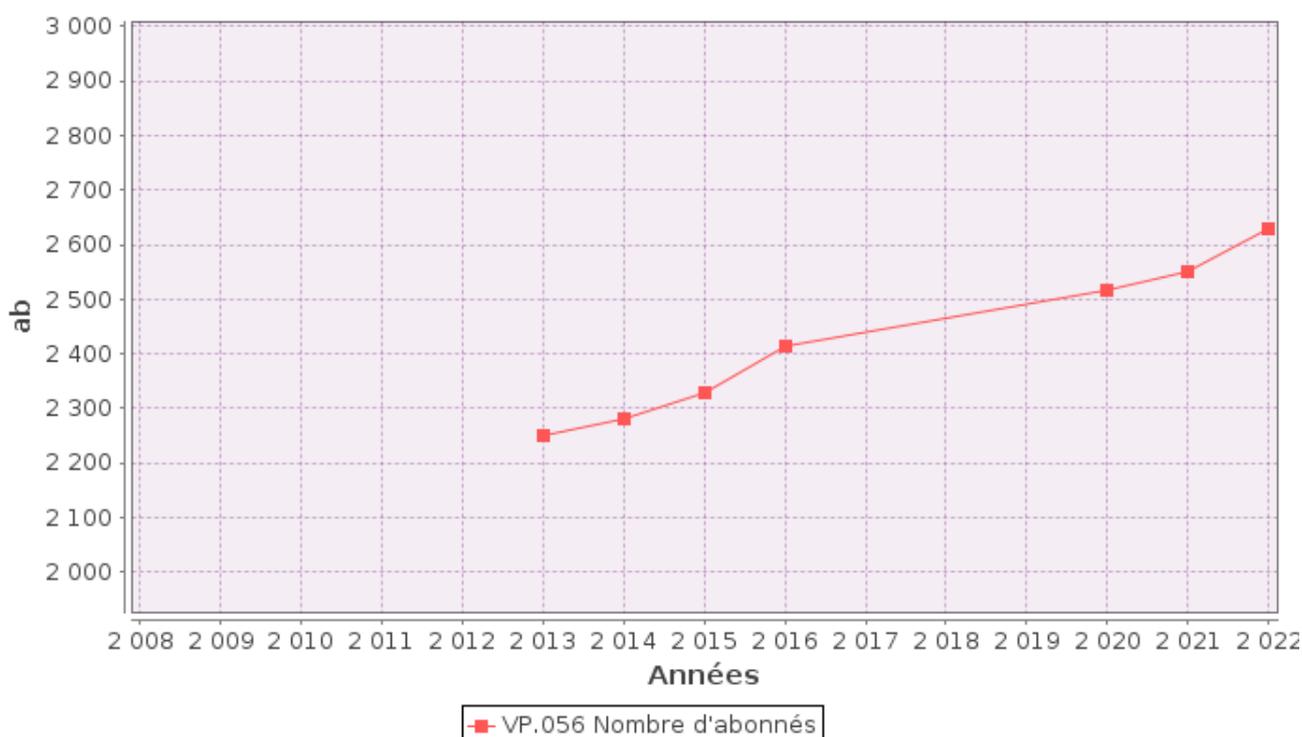
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Pierrefeu-du-Var					
Total	2 550			2 630	3,1%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 2 665.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 71,47 abonnés/km) au 31/12/2022. (69,29 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,08 habitants/abonné au 31/12/2022. (2,15 habitants/abonné au 31/12/2021).

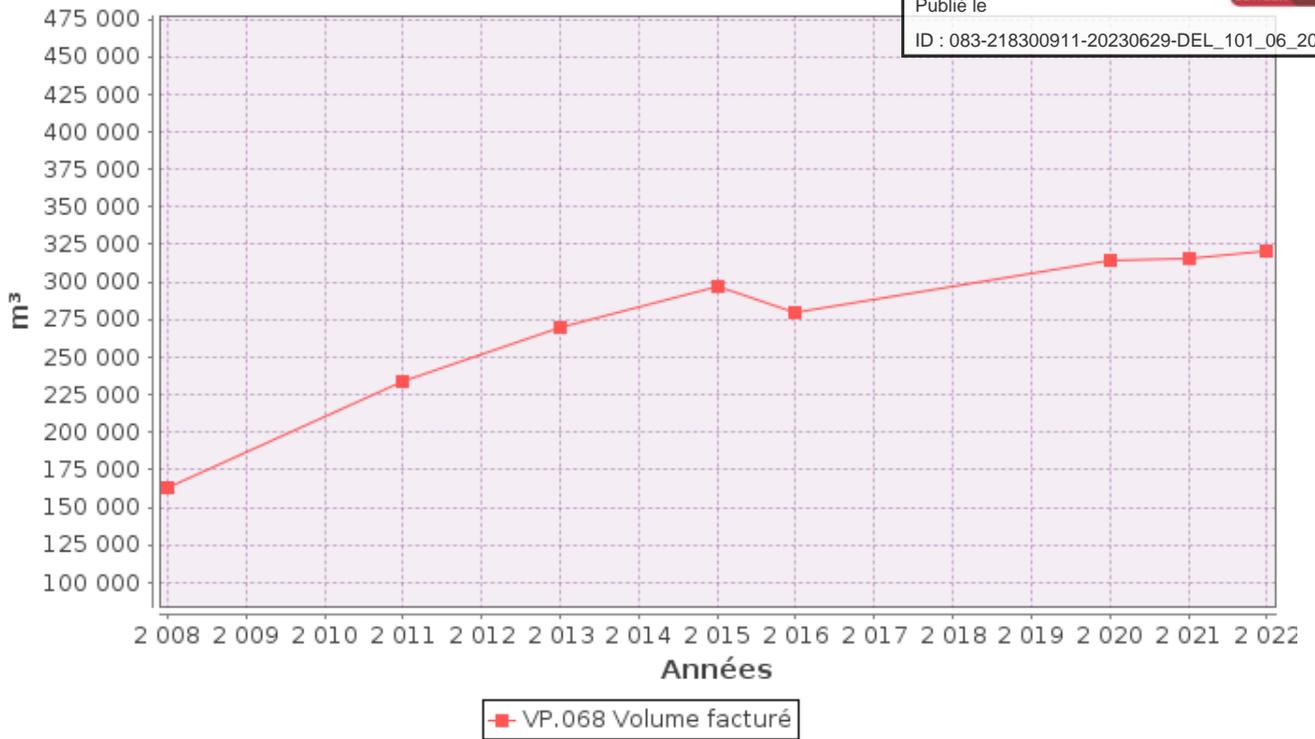


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	315 339	320 533	1,6%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. *Détail des imports et exports d'effluents*



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Total des volumes importés			

1.7. *Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)*



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2022 (0 au 31/12/2021).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 36,8 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 36,8 km (36,8 km au 31/12/2021).

6 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Trop plein	PR TENTI FERME	0
Trop plein	PR REDOURON	0
Trop plein	PR ANTOINE	0
Déversoir Orage	LOT LE TRAVERSIER	0
D.O	CHEMIN TRAVERSIER	0
D.O	ANCIENNE STEP CENTRE HOPITALIER	0

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration village
Code Sandre de la station : 060983091001

VOIR PIECES COMPLEMENTAIRES

STEU N°2 : Station d'épuration La Portanier
Code Sandre de la station : 060983091002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		_____									
Date de mise en service		_____									
Commune d'implantation		Pierrefeu-du-Var (83091)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		130									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		21,5									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		10		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
DCO		48		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
MES		Sup à 13		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK		Sup à 5,0		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH		7,1		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺		3		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt		11		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	oui										

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Station d'épuration village (Code Sandre : 060983091001)		106,632
Station d'épuration La Portaniere (Code Sandre : 060983091002)		
Hameau de Bauvais (Code Sandre : 060983091003)		28
Total des boues produites		134.632

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Station d'épuration village (Code Sandre : 060983091001)	97,1	102,11
Station d'épuration La Portaniere (Code Sandre : 060983091002)	1,2	1,2
Hameau de Bauvais (Code Sandre : 060983091003)	0	0,5
Total des boues évacuées	98,3	103,8

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Frais d'accès au service:	0,00	0,00
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	2500,00	2500,00
Participation aux frais de branchement	1 400,00	1 400,00

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	20 €	20 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	1,4 €/m ³	1,4 €/m ³
Autre :	___ €	___ €
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	0 %	0 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m ³	0,16 €/m ³
VNF rejet :	0 €/m ³	___ €/m ³
Autre : _____	0 €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes
 Délibération du 17/06/2020 N°17/06/20-14 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

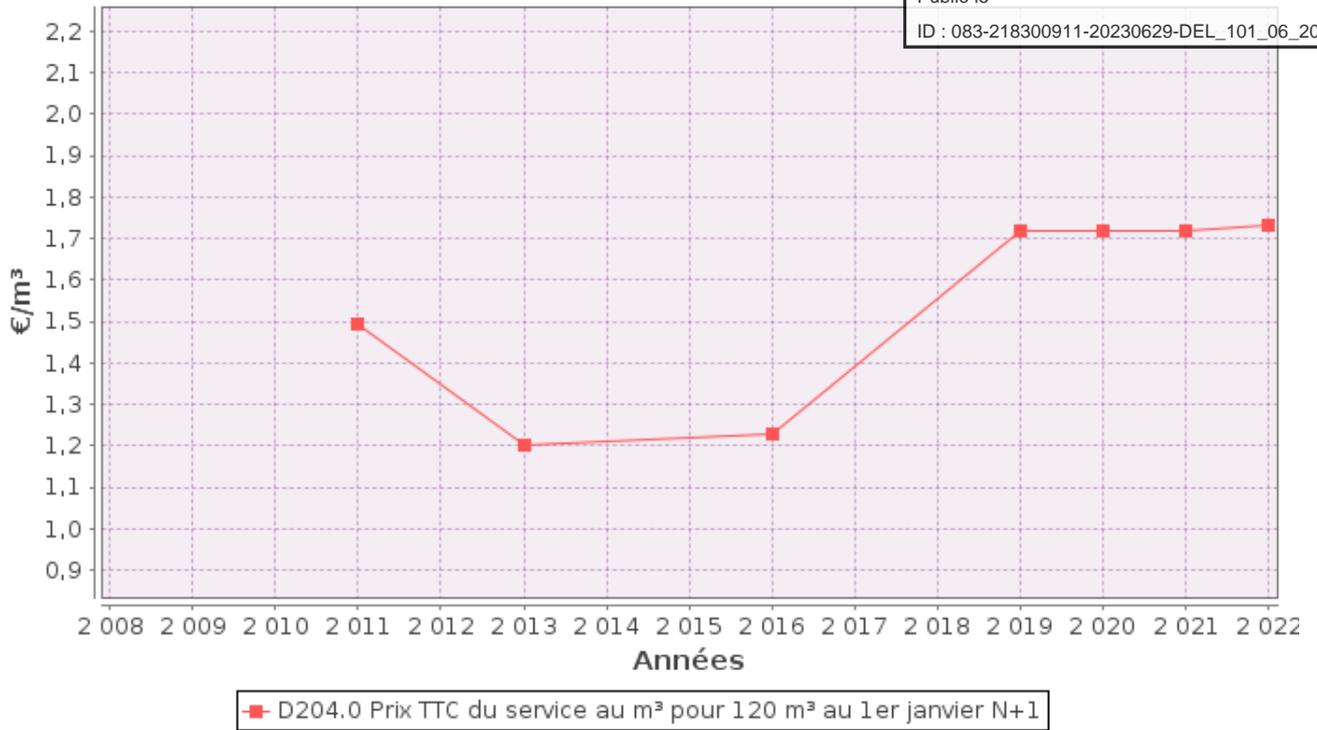


2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	20,00	20,00	0%
Part proportionnelle	168,00	168,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	188,00	188,00	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	19,20	6,7%
VNF Rejet :	0,00	—	—%
Autre : _____	0,00	—	—%
TVA	—	—	—%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	18,00	19,20	6,7%
Total	206,00	207,20	0,6%
Prix TTC au m³	1,72	1,73	0,6%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2022 en €/m³	Prix au 01/01/2023 en €/m³
Pierrefeu-du-Var		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :



2.3. Recettes

INDICATEURS FINANCIERS BUDGET ASSAINISSEMENT

Les recettes d'exploitation (compte administratif 2022)

Chapitre 002 : Excédent	17 683,85
Chapitre 013 : Atténuation de charges	200,00
Chapitre 70: Ventes de produits	752 190,24
Chapitre 72: Travaux en régie	-
Chapitre 74: Subventions d'exploitations	18 954,21
Chapitre 75: Autres produits	631,63
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	507 252,82
	1 296 912,75

La dette du service

Les renseignements ci-dessous sont extraits de l'état de la dette de la collectivité

Encours de dette au 31/12/2022	1 644 459,81
Montant de l'annuité payée en 2022	222 661,87
Dont - capital	157 283,69
- intérêts	65 378,18

Les investissements réalisés

D203: Etudes	55 389,57
D2051: Logiciel	-
D2156 : Matériel d'exploitation	2 309,25
D2158 : Autres	4 906,75
D218 : Autres immobilisations corporelles	25 800,00
D2315 : Installations, matériel et outillage Techniques	431 176,28
	519 581,85

Les dépenses d'exploitation

Chapitre 002 : Déficit	-
Chapitre 011: Charges à caractère général	225 683,52
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais	89 533,23
Chapitre 014 : Atténuations de produits	40 137,00
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courantes	2 237,98
Chapitre 66 : Charges financières	65 378,18
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	1 104,57
	424 074,48

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)*



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99% des 2 665 abonnés potentiels (99,03% pour 2021).

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	100%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 100 pour l'exercice 2022 (110 pour 2021).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration village	198,66	100
Station d'épuration La Portaniere	Non communiqué	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2021).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration village	198,66	100
Station d'épuration La Portaniere	Non communiqué	0

3.5. Conformité de la performance des ouvrages



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration village	198,66	100
Station d'épuration La Portaniere	Non communiqué	NC

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100**.

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration village :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		102,11

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration La Portanière :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1,2

Hameau de Bauvais :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,5

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (99,7% en 2021).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	78 448,00	94 273
Montants des subventions en €	51 060,94	18 954,21
Montants des contributions du budget général en €	55 840,44	56 306,17

4.2. Etat de la dette du service



	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 801 743,64	1 644 459,81
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	152 926,01
	en intérêts	71 247,03
		65 378,18

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a été de **303 638 €** (252 137,39 € en 2021)

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu des demandes d'abandon de créance et en a accordé pour **2 236,25 €** et ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0,007 €/m³** pour l'année 2022.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021	Valeur 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	5 495	5 480
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	98,3	103,8
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,72	1,73
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,03%	99%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	110	100
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	99,7%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,007

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le



ID : 083-218300911-20230629-DEL_101_06_2023-DE

PIECES COMPLEMENTAIRES

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le



ID : 083-218300911-20230629-DEL_101_06_2023-DE

TARIFS ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 083-218300911-20230629-DEL_101_06_2023-DE



ASSAINISSEMENT	
NATURE	PRIX UNITAIRE
Branchement d'un lot ou habitation - Déplacement de conduite avec piquage OU PASSAGE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF pour un branchement de 10 mètres linéaires maximum	
Ø 125 mm.	1 400,00 € par lot ou habitation
Ø 160 mm.	2 400,00 €
Ø 200 mm.	3 000,00 €
Sup. Ø 200 mm.	Devis
METRE LINEAIRE SUPPLEMENTAIRE	
Le mètre linéaire supplémentaire Ø 125 mm.	60,00 €
Le mètre linéaire supplémentaire autres Ø.	Devis

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218300911-20121213-131212-05bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2012
Publication : 20/12/2012

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le



ID : 083-218300911-20230629-DEL_101_06_2023-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 083-218300911-20230629-DEL_101_06_2023-DE

- C -

BILAN ANNUEL
sur le système de traitement

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le



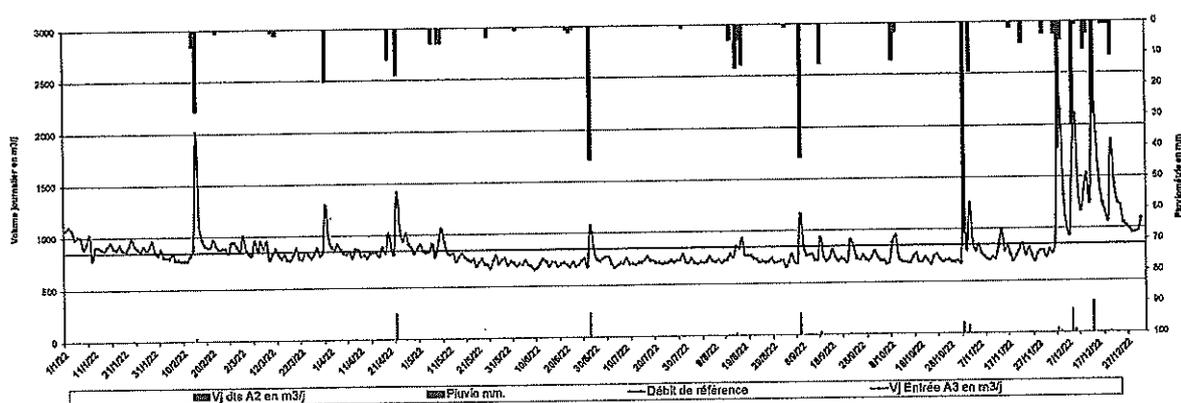
ID : 083-218300911-20230629-DEL_101_06_2023-DE



C.1 – Bilan sur les volumes d'eau

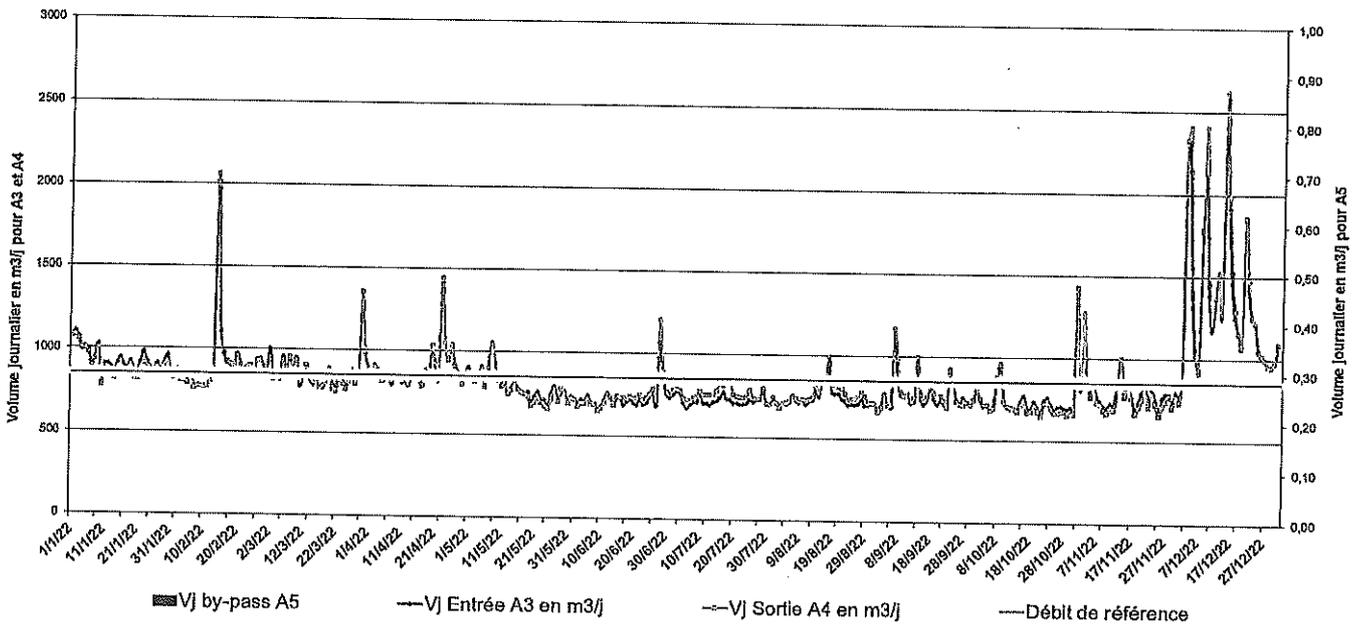
C.1.1 – Volume entrant dans le système de traitement

Date	juin		juillet		août		septembre		octobre		novembre		décembre	
	PV/m	V/A3	PV/m	V/A3	PV/m	V/A3	PV/m	V/A3	PV/m	V/A3	PV/m	V/A3	PV/m	V/A3
1	0.0	1076	0.0	830	0.0	844	0.0	891	0.0	804	0.0	834	0.0	851
2	0.0	1162	0.0	830	0.0	1023	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
3	0.0	1076	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
4	0.0	991	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
5	0.0	1818	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
6	0.0	991	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
7	0.0	896	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
8	0.0	841	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
9	0.0	1023	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
10	0.0	759	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
11	0.0	891	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
12	0.0	851	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
13	0.0	831	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
14	0.0	925	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
15	0.0	911	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
16	0.0	811	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
17	0.0	941	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
18	0.0	863	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
19	0.0	820	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
20	0.0	871	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
21	0.0	871	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
22	0.0	815	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
23	0.0	891	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
24	0.0	820	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
25	0.0	851	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
26	0.0	851	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
27	0.0	851	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
28	0.0	871	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
29	0.0	820	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
30	0.0	862	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
31	0.0	851	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
TOTAL	0.0	28873	0.0	2474	0.0	25624	0.0	26864	0.0	26426	0.0	27015	0.0	27418
MOYENNE	0.0	931	0.0	812	0.0	823	0.0	863	0.0	851	0.0	871	0.0	884
MAXIMUM	0.0	1818	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851
MINIMUM	0.0	759	0.0	830	0.0	871	0.0	871	0.0	849	0.0	871	0.0	851





C1.2. – Volume entrant et sortant de la station de traitement des eaux usées

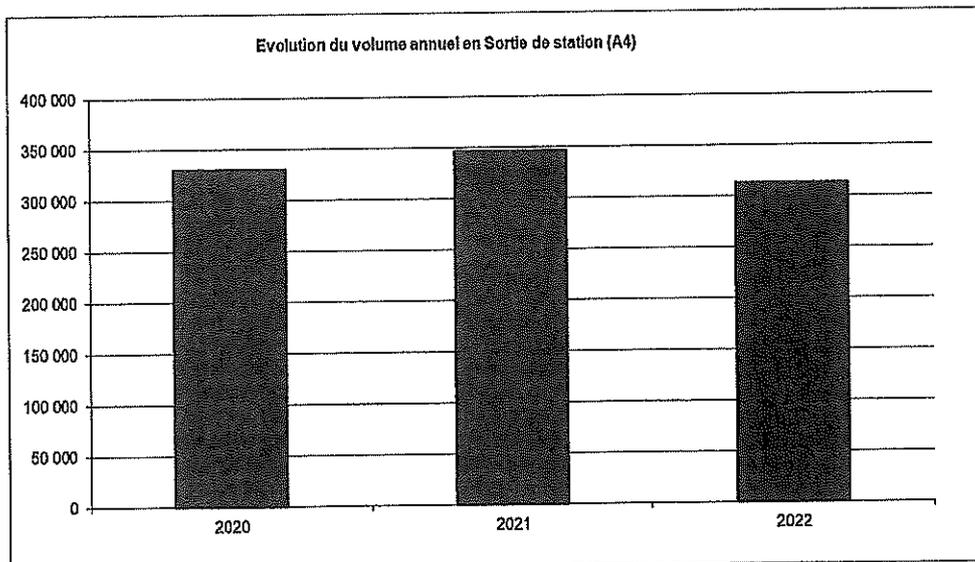
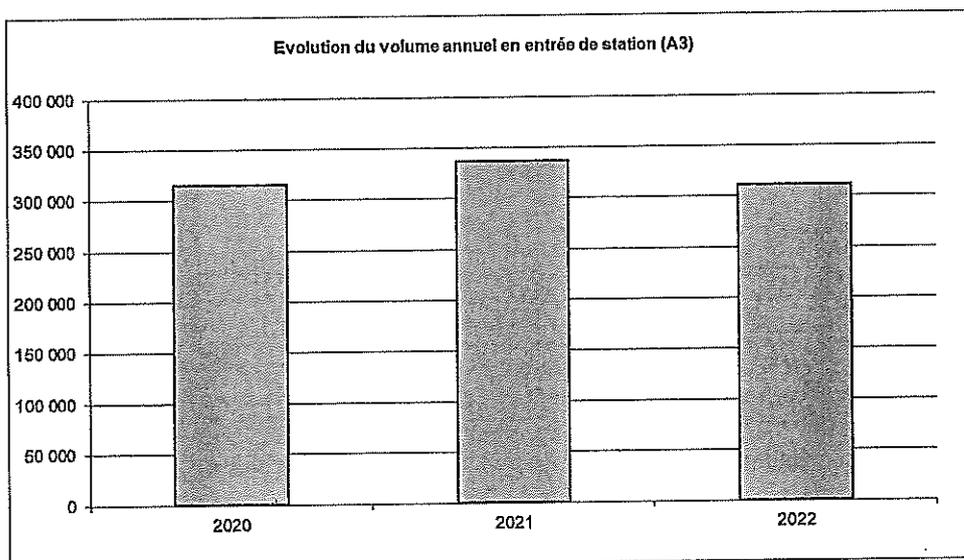




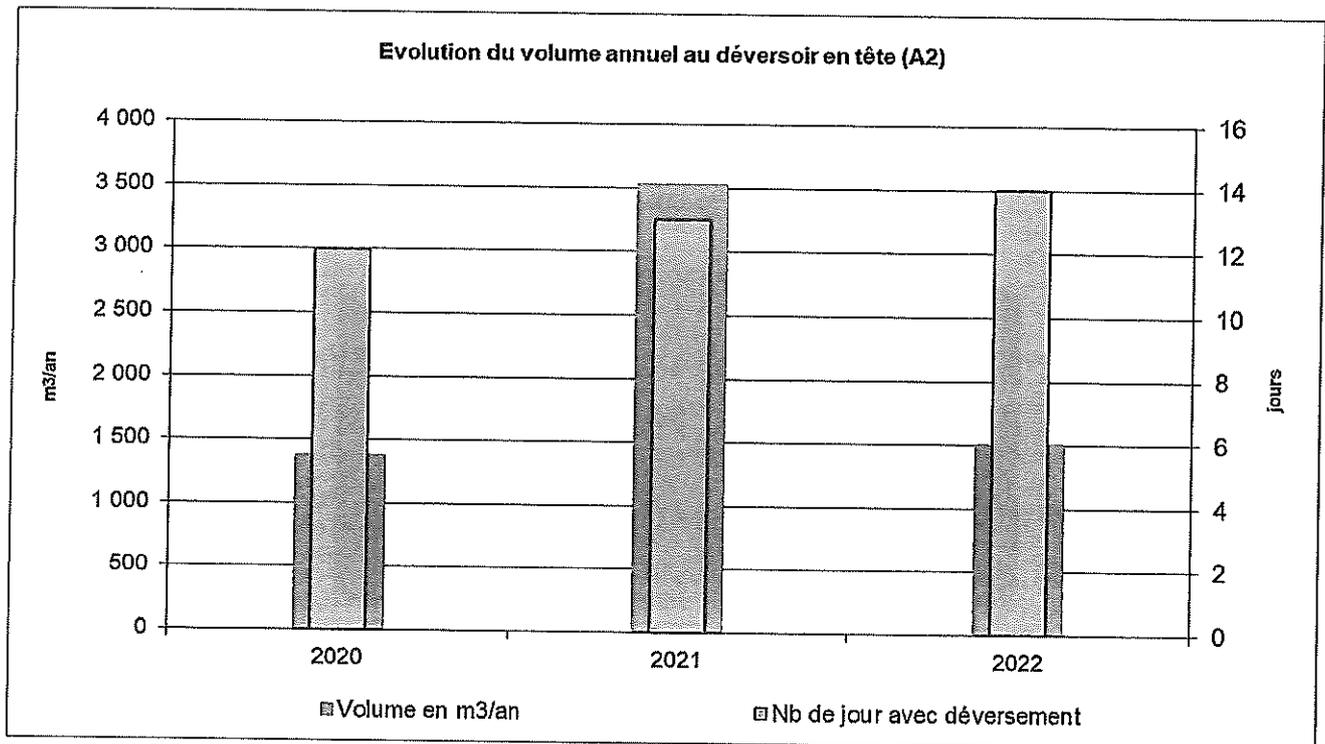
C.1.3 – Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

		2020	2021	2022	Diff. An/An-1 [%]
[mm/an]	Pluviométrie	485	580	492	-15%
[m3/an]	Entrée A3	315 828	336 829	311 623	-7%
	Sortie A4	330 204	346 345	312 799	-10%
	Déversoir en tête de station A2	1 376	3 529	1 503	-57%

Les déversements correspondent tous à des épisodes pluvieux.



		2020	2021	2022
[mm/an]	Pluviométrie	485	580	492
Nbre de jours avec déversement	Déversoir en tête de station A2	12	13	14

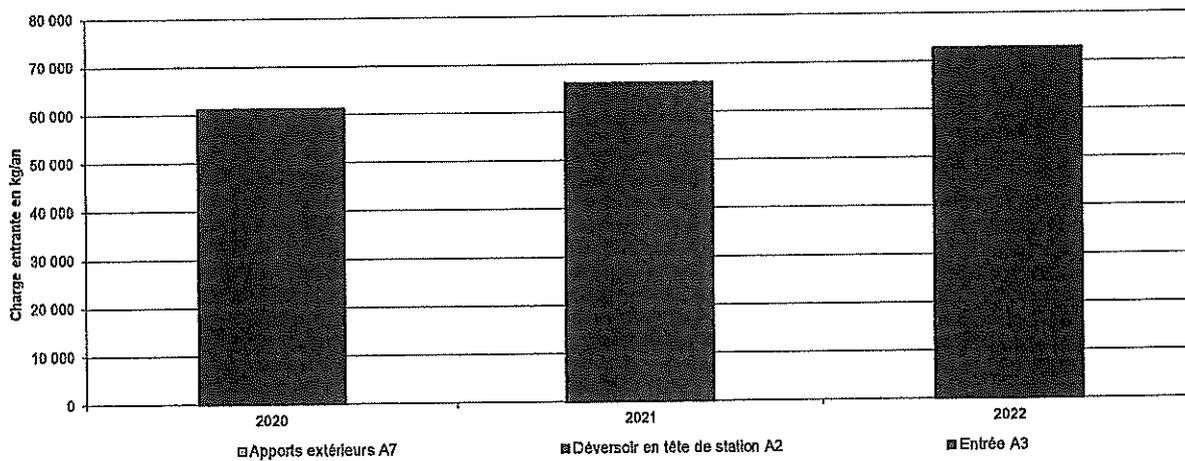


C.2 – Bilan sur la pollution traitée et rejetée

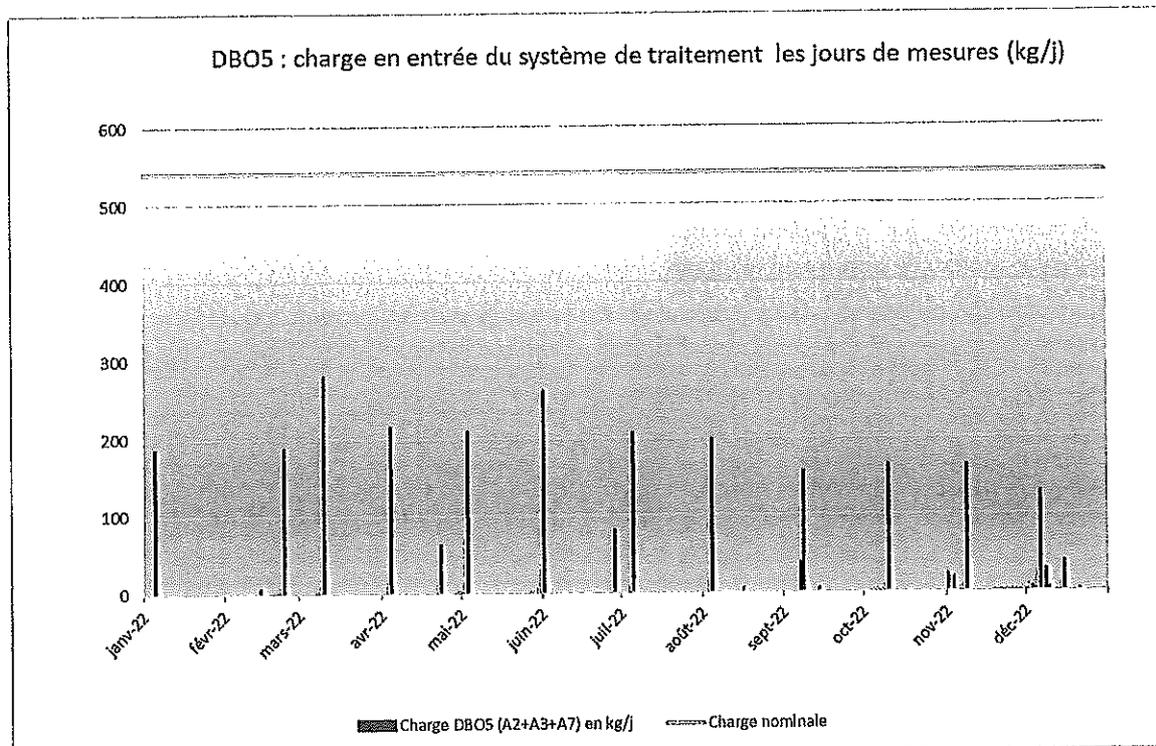
C.2.1 – Evolutions des charges entrantes totales annuelles :

		données en kg/an		
		2020	2021	2022
DBO5	Entrée A3	61 245	65 593	72 475
	Déversoir en tête de station A2		520	300
	Apports extérieurs A7			

Evolution de la charge totale annuelle entrante de DBO5



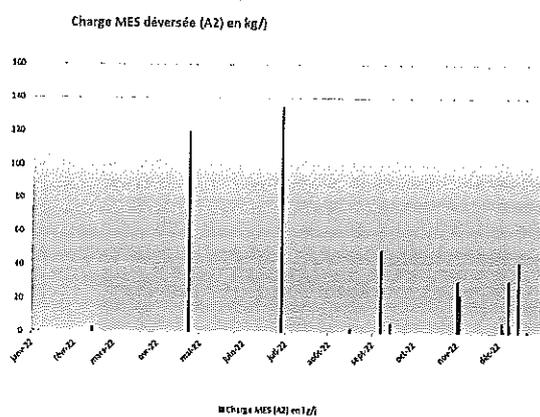
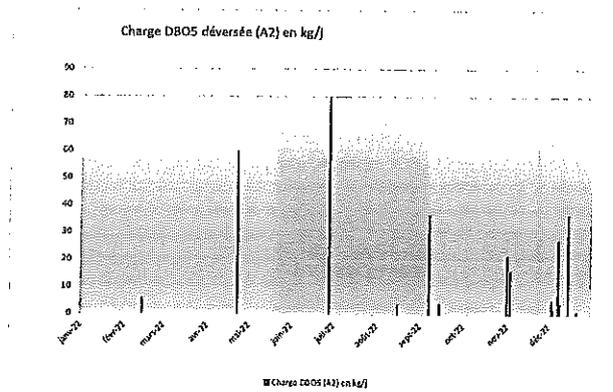
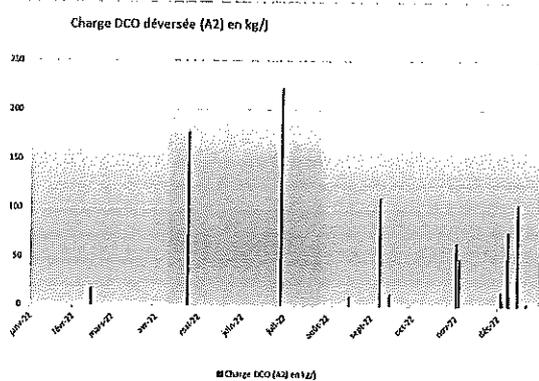
C.2.2 – La pollution entrant dans le système de traitement :



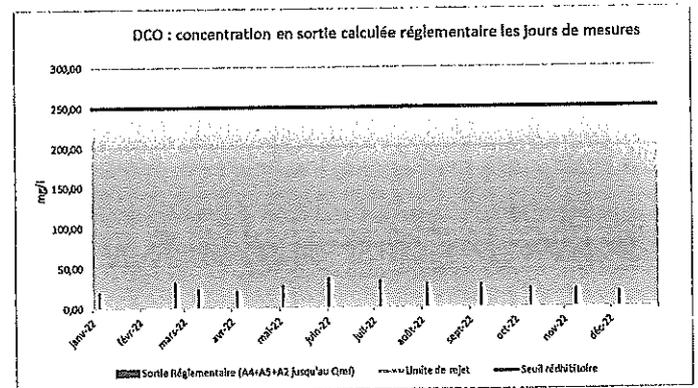
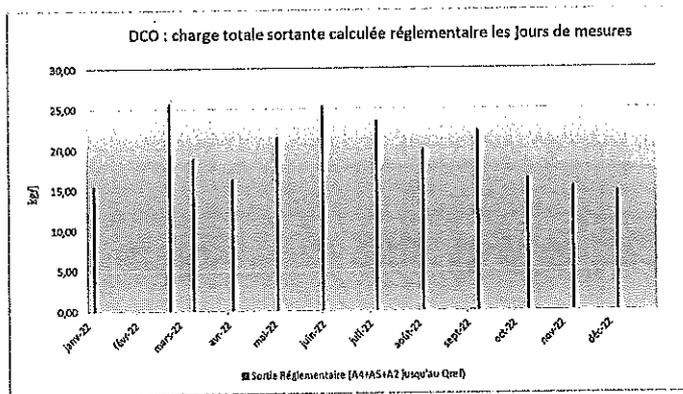
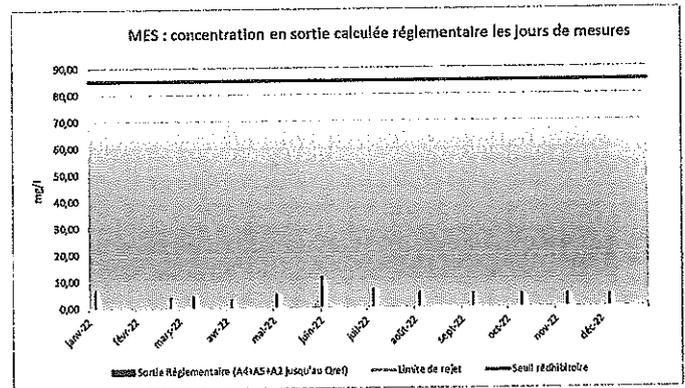
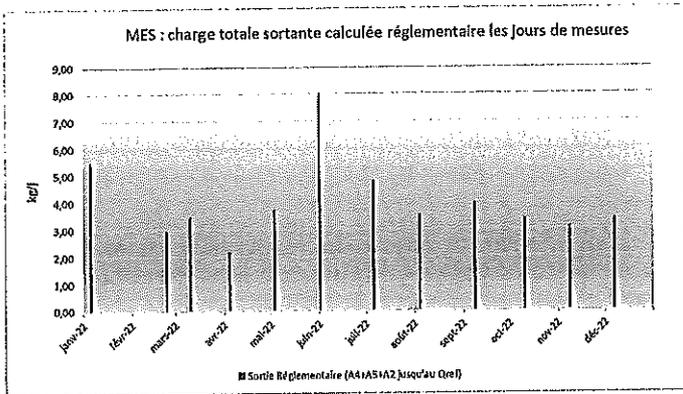
La charge polluante reçue est compatible avec les capacités de traitement des installations

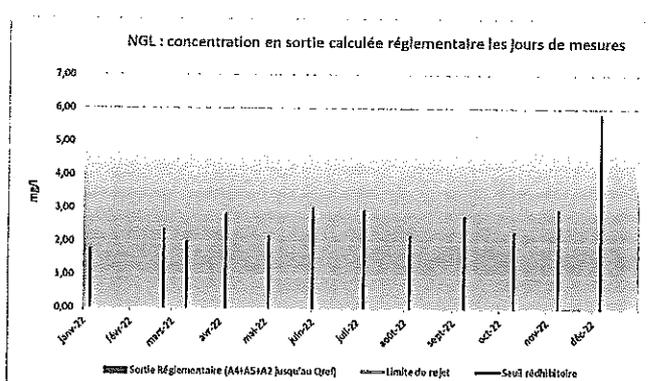
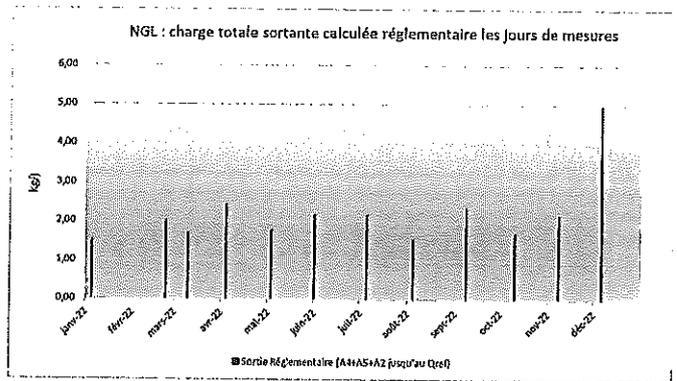
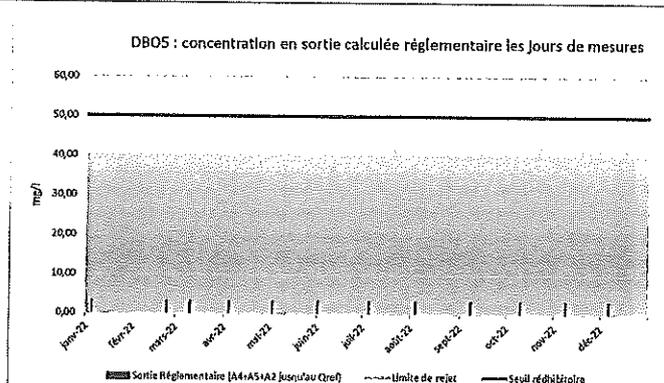
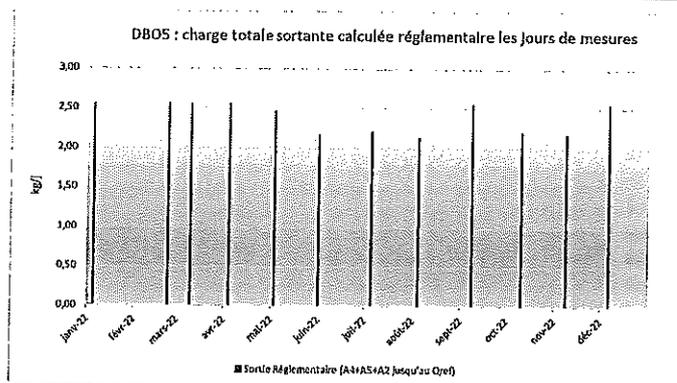


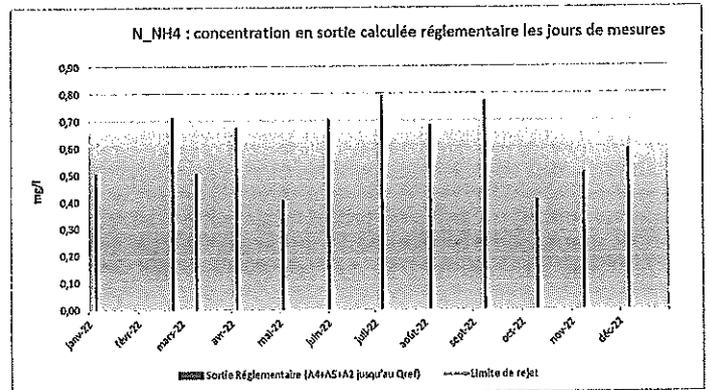
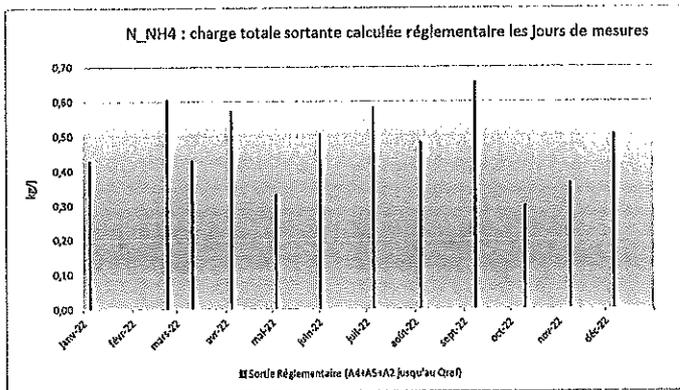
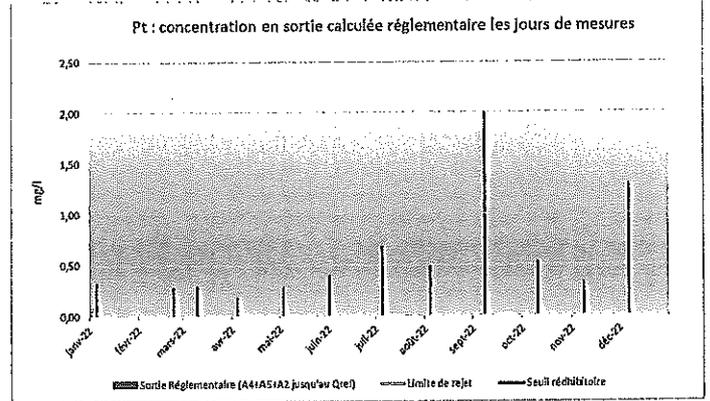
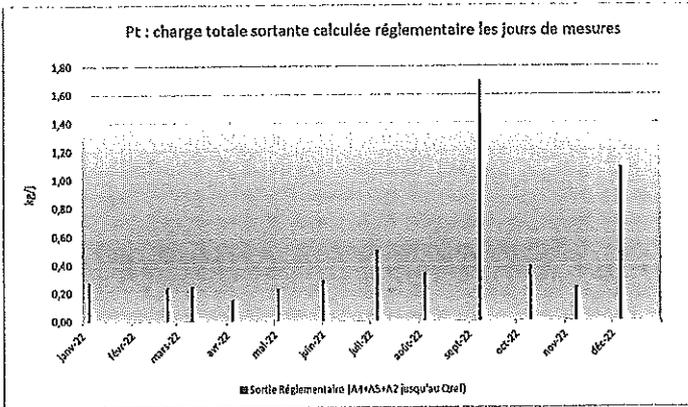
C.2.3 – La pollution déversée en tête de station :



C.2.4 – La pollution sortant du système de traitement :

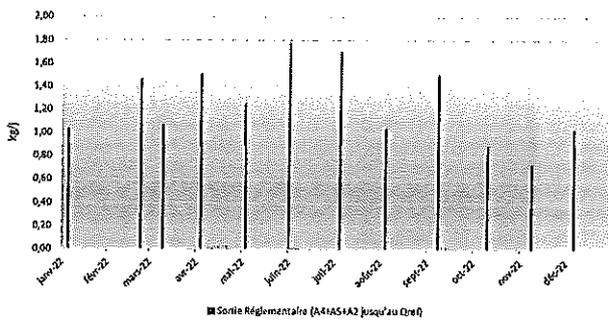




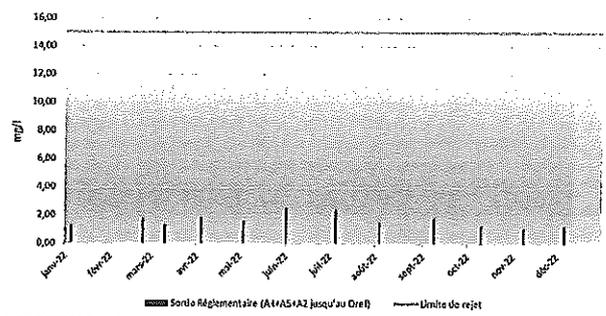




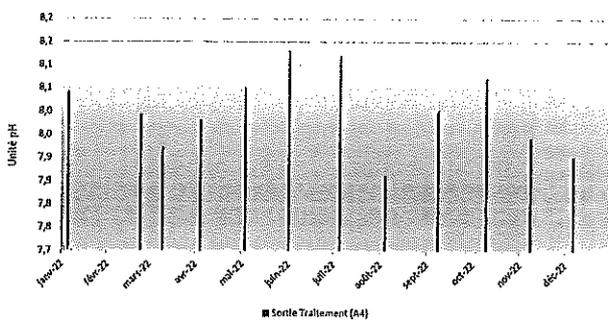
NTK : charge totale sortante calculée réglementaire les jours de mesures



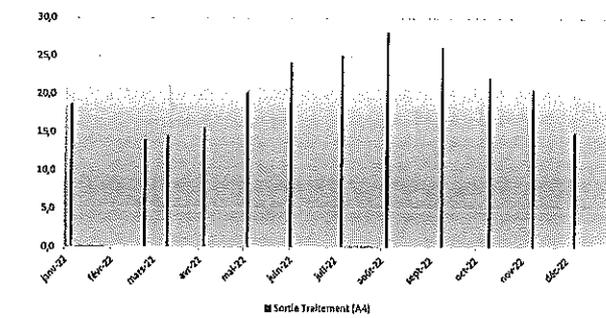
NTK : concentration en sortie calculée réglementaire les jours de mesures



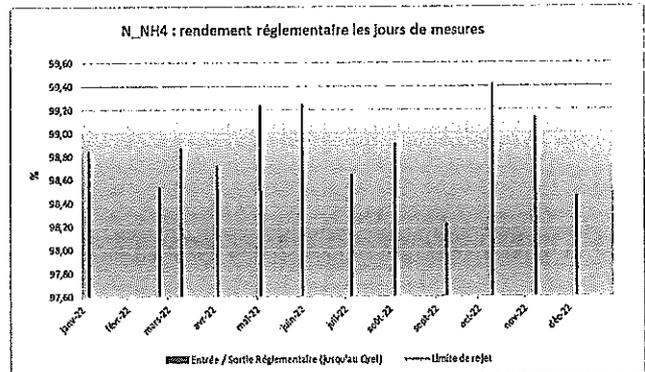
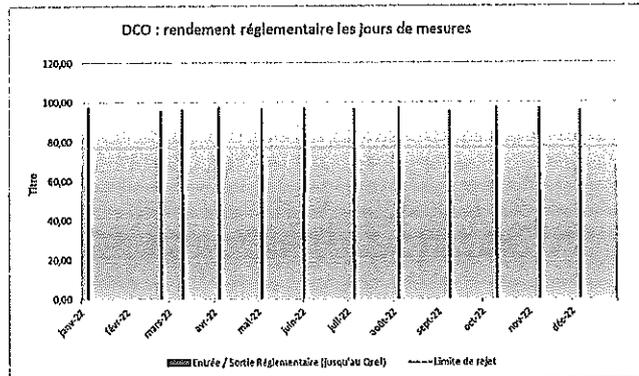
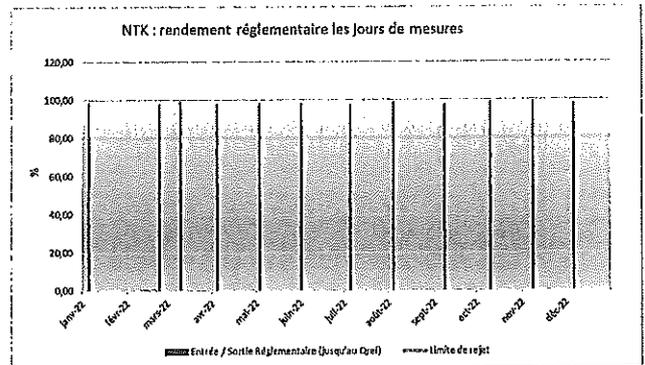
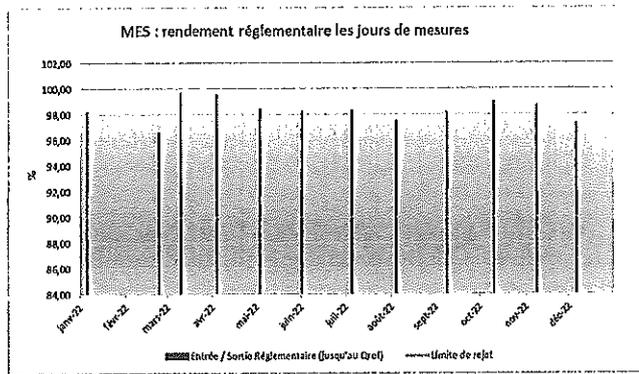
pH en sortie du système de traitement les jours de mesures



Température en sortie du système de traitement les Jours de mesures [°C]

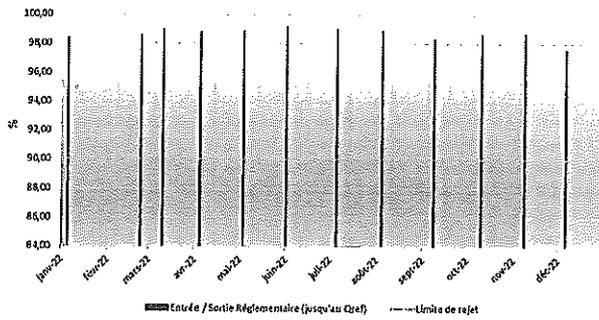


C.2.5 – Le calcul des rendements :

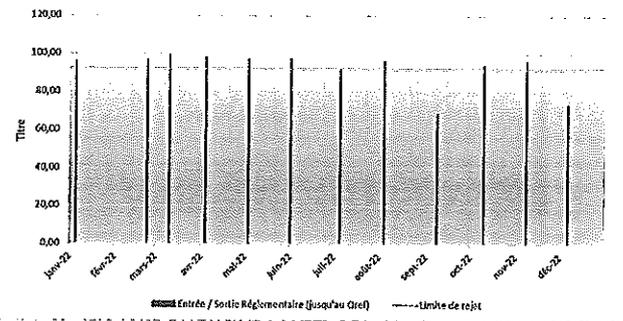




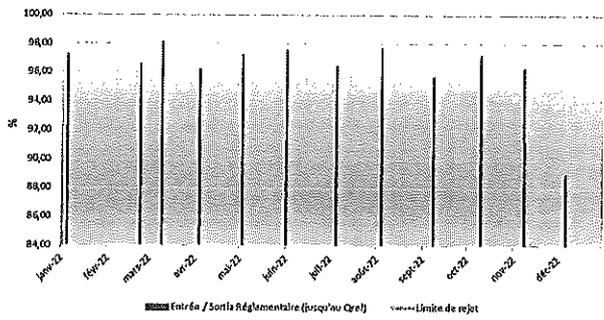
DBO5 : rendement réglementaire les jours de mesures



Pt : rendement réglementaire les jours de mesures



NGI : rendement réglementaire les jours de mesures



C.2.6 – Le suivi du milieu naturel 2022:**Suivi du milieu récepteur Amont sur le point MIL_AMONT**

Date	MES	DCO	DBO5	N-NH4	NTK	N-NO2	N-NO3	NGL	PT
11/02/22	<2.0	<10.0	<3.0	0.02	<0.5	0.006	1.17	5.72	0.08
24/02/22	5.1	<10.0	<3.0	0.04	<0.5	0.005	0.31	1.90	0.05
04/05/22	<2.0	<10.0	<3.0	0.02	<0.5	0.003	0.20	1.41	0.06
05/08/22	2.1	<10.0	<3.0	0.02	<0.5	0.002	0.11	0.98	0.07
30/11/22	3.8	<10.0	<3.0	0.01	<0.5	0.006	0.93	4.62	0.06

Suivi du milieu récepteur Aval sur le point MIL_AVAL

Date	MES	DCO	DBO5	N-NH4	NTK	N-NO2	N-NO3	NGL	PT
11/02/22	<2.0	<10.0	<3.0	0.01	<0.5	0.009	1.15	5.63	0.04
24/02/22	<2.0	<10.0	<3.0	0.05	<0.5	0.006	0.30	1.87	0.03
04/05/22	<2.0	<10.0	<3.0	0.02	<0.5	0.002	0.20	1.41	0.06
05/08/22	3.1	<10.0	<3.0	0.02	<0.5	0.002	0.07	0.80	0.02
30/11/22	4.2	<10.0	<3.0	0.01	<0.5	0.006	0.99	4.92	0.08

Suivi du milieu récepteur plus en aval sur le point MIL_AVAL_ELOIGNE_REJET

Date	MES	DCO	DBO5	N-NH4	NTK	N-NO2	N-NO3	NGL	PT
11/02/22	1.0	<10.0	<3.0	0,04	<0.5	0.009	1.15	1.66	0.04
24/02/22	3.7	<10.0	<3.0	0,04	<0.5	0,018	1.24	1.76	0.05
04/05/22	<2.0	<10.0	<3.0	0.02	<0.5	0.003	0.23	0.74	0.06
05/08/22	7.0	<10.0	<3.0	0.02	<0.5	0.002	0.07	0.80	0.05
30/11/22	7.5	<10.0	<3.0	0.01	<0.5	0.006	0.93	4.62	0.06

Suivi Bactériologique 2022:

Suivi du milieu récepteur Amont sur le point MIL_AMONT du 01/01/2022 au 31/12/2022			
Date	E.Coli	Coliformes totaux	Entérocoques
	n/100ml	n/100ml	n/100ml
11/02/22	412		61
24/02/22	350	150	46
04/05/22	176		46
05/08/22	61		93
21/09/22	144	5475	144
11/10/22	77		48
30/11/22	127	91	30
23/12/22	600	517	179
Suivi du milieu récepteur Aval sur le point MIL_AVAL du 01/01/2022 au 31/12/2022			
Date	E.Coli	Coliformes totaux	Entérocoques
	n/100ml	n/100ml	n/100ml
11/02/22	332		<15
24/02/22	350	210	30
04/05/22	312		110
05/08/22	1317		77
21/09/22	612	11199	661
11/10/22	161		46
30/11/22	800	272	77
23/12/22	1007	1046	397
Suivi du milieu récepteur plus en aval sur le point MIL_AVAL_ELOIGNE_REJET du 01/01/2022 au 31/12/2022			
Date	E.Coli	Coliformes totaux	Entérocoques
	n/100ml	n/100ml	n/100ml
11/02/22	125		<15
23/02/22	442	750	30
04/05/22	195		<15
05/08/22	194		61
21/09/22	415	6488	268
11/10/22	161		46
30/11/22	307	173	15
23/12/22	750	770	350

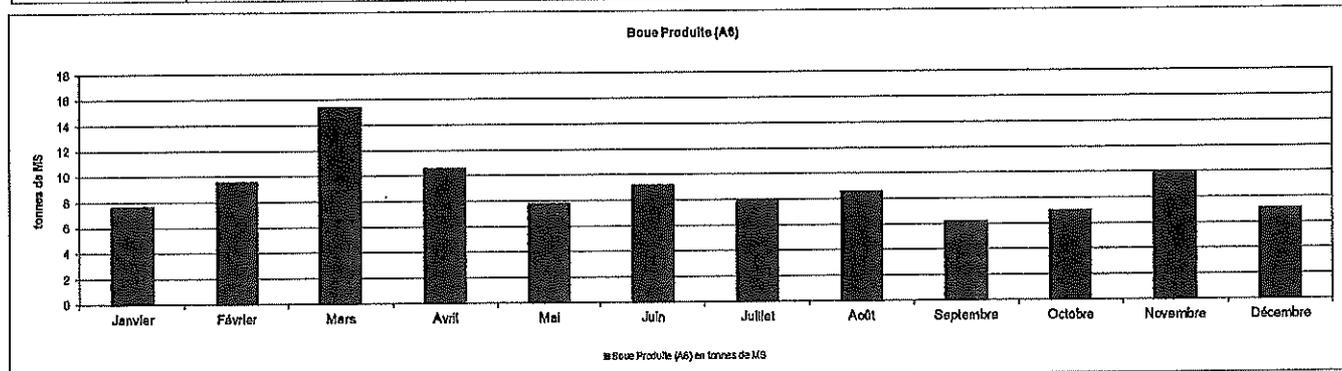
C.3 – Bilan sur les boues, les autres sous-produits et les apports extérieurs

C.3.1 – Les boues :

- Quantités annuelles de boues produites, apportées et évacuées au cours de l'année :

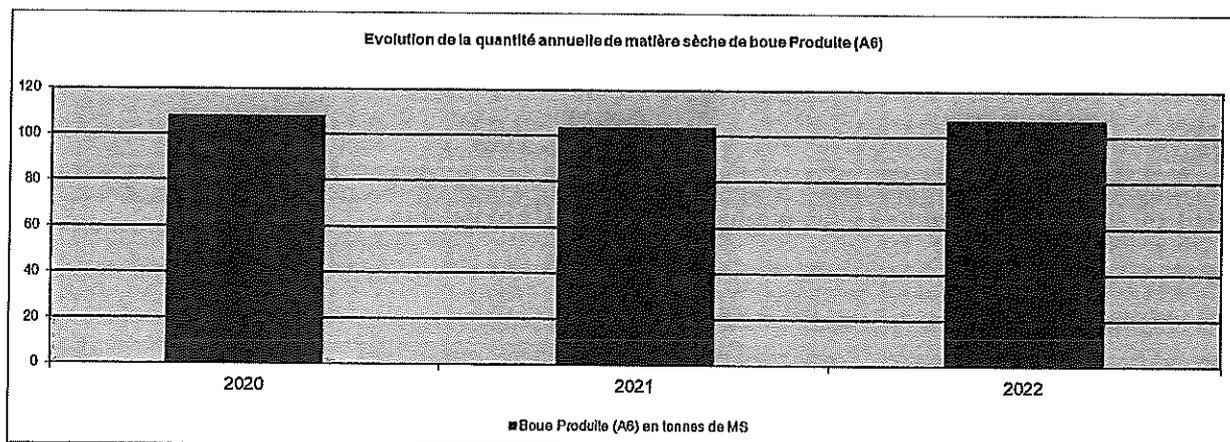
Boues	Quantité annuelle brute (Tonnes ou m3)	Quantité annuelle de matière sèche (tonne de MS)
Boue produite (point A6)		106,632
Boues évacuées (points S6 et S17)	479,080	102,111

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2022 Boue Produite (A6) en tonnes de MS	7,627	9,544	15,400	10,572	7,765	9,196	7,840	8,554	6,192	7,009	9,860	7,075
2021 Boue Produite (A6) en tonnes de MS	9,260	8,588	11,435	12,723	10,140	6,966	8,928	7,935	6,786	6,924	6,102	7,365



- Répartition de la quantité annuelle de boue produite et son évolution (point A6)

	2020	2021	2022
Boue Produite (A6) en tonnes de MS	105,898	107,368	103,152



- Destination des boues évacuées au cours de l'année, en tonnes de matière sèche

Destination (liste SANDRE)	Tonnes de MS	% MS totale	Observation
Compostage "Produit"	102,111	100,0	
Total :	102,111		

C.3.2 – Les autres sous-produits :

- Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute	Destinations
Refus de dégrillage (S11) en tonnes	7,46	Estimation collecté OM
Sables (S10) en tonnes	16,500	Station d'épuration (100%) -
Huiles / Graisses (S9) en m3	6,48	Station d'épuration (100%) -

- Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année :

Néant

C.3.3 – Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU :

- Quantités des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante :

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute en m ³ /an	Quantité de pollution (en kg/an)	Précisions : origine des apports, traitement éventuel,...
Matière de vidange (S12)	689,90	MES (897) - DCO (6002) - DBO5 () - NTK (393) - PT (74) -	
Matière de curage (S13)			
Autres apports (S18) (à préciser)			

C.4 – Bilan de la consommation d'énergie et de réactifs**C.4.1 – Quantités d'énergie consommée au cours de l'année :**

Energie	2022 Consommation en kWh	2021 Consommation en kWh
Electricité	293 775	296 661

C.4.2 – Quantités de réactifs consommés au cours de l'année :

Réactifs utilisés (en kg de matière commerciale)	2022 File(s) Eau (point S14)	2021 File(s) Eau (point S14)	2022 File(s) Boue (point S15)	2021 File(s) Boue (point S15)
Sels de fer	8 823	7969		
Sels d'aluminium				
Chaux vive				
Chaux éteinte				
Polymères			4 786	4 305

C.4.3. – Eau potable consommée au cours de l'année:

Eau potable consommée (m ³)	2022	2021	2020
	NC	NC	NC

C.5 – Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance**C.5.1 – Liste des faits marquants sur le système de traitement :**

N°	Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (oui/non)	Type et description de l'événement (arrêt programmé, opération de maintenance, incident ...)	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
1	10/02/2022	10/02/2022	1	oui	Défaut de collecte reprogrammation au 23/02/2022		
2	14/02/22	15/02/22	1	oui	Activation A2 sur pluviométrie		
3	23/04/22	24/04/22	1	oui	Activation A2 sur pluviométrie		
4	28/06/22	29/06/22	1	oui	Activation A2 sur pluviométrie		
5	11/07/2022	11/07/2022	1	oui	Panne du surpresseur 1 aération	Passage sur surpresseur 2	
6	16/08/22	17/08/22	1	oui	Activation A2 sur pluviométrie		
7	07/09/22	08/09/22	1	oui	Activation A2 sur pluviométrie		
8	14/09/22	14/09/22	1	non	Défaut de planification coilforme		
9	14/09/22	15/09/22	1	oui	Activation A2 sur pluviométrie		
10	01/11/22	02/11/22	1	oui	Activation A2 sur pluviométrie		
11	03/11/22	04/11/22	1	oui	Activation A2 sur pluviométrie		
12	03/12/22	04/12/22	1	oui	Activation A2 sur pluviométrie		
13	04/12/22	05/12/22	1	oui	Activation A2 sur pluviométrie		
14	08/12/22	09/12/22	1	oui	Activation A2 sur pluviométrie		
15	09/12/22	10/12/22	1	oui	Activation A2 sur pluviométrie		
16	15/12/22	16/12/22	1	oui	Activation A2 sur pluviométrie		
17	21/12/22	22/12/22	1	oui	Activation A2 sur pluviométrie		

C.5.2 – Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement :

Rappel de l'évènement			Volumés et charges rejetés du fait de l'évènement (1)							Observations / Commentaires	
N°	Type d'évènement	Date	Pluvio (mm)	Volume (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)	NTK (kg)	NGL (kg)		PT (kg)
2	Pluviométrie	14/02/22	26,0	26	2,47	16,09	5,38				Estimation
3	Pluviométrie	23/04/22	15,0	245	118,11	170,47	59,05				Estimation
4	Pluviométrie	28/06/22	43,0	224	139,30	216,33	78,85				Estimation
6	Pluviométrie	16/08/22	14,0	12	2,10	8,88	3,29				Estimation
7	Pluviométrie	07/09/22	43,0	203	47,72	103,89	35,93				Estimation
9	Pluviométrie	14/09/22	13,0	21	4,94	10,75	3,72				Estimation
10	Pluviométrie	01/11/22	68,0	97	29,59	61,57	20,95				Estimation
11	Pluviométrie	03/11/22	16,0	73	22,27	46,34	15,77				Estimation
12	Pluviométrie	03/12/22	41,0	40	5,40	12,95	4,84				Estimation
13	Pluviométrie	04/12/22	6,0	14	1,89	4,53	1,69				Estimation
14	Pluviométrie	08/12/22	33,0	217	29,31	70,26	26,26				Estimation
15	Pluviométrie	09/12/22	1,0	31	4,19	10,04	3,75				Estimation
16	Pluviométrie	15/12/22	30,0	295	39,85	95,51	35,70				Estimation
17	Pluviométrie	21/12/22	11,0	5	0,68	1,62	0,61				Estimation
TOTAUX :			1503	441,61	829,23	295,77	0	0	0		

(1) Charges supplémentaires rejetées du fait de l'évènement. Mode de calcul :

Charge supplémentaire = Charge totale rejetée au cours de l'évènement (déversoir en tête + by-pass + sortie) – charge qui aurait été rejetée si la station avait fonctionné normalement au cours de la même période.

Ce 2^{ème} terme est déterminé à partir du rendement moyen du système de traitement.



C.6 – Récapitulatif annuel du fonctionnement du système de traitement et évaluation de la conformité

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass (A5) et du déversoir en tête de station (A2).
- Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir de l'entrée station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	pH	T°		
		Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	pH sortie A4	T° sortie A4 (°C)									
Débit journalier de référence (m3/j)		≤ 4850																	
Capacité nominale constructeur (Kg DBO5/j)		540																	
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	12		12		12				6		6	6	6	6		12	12	
	Nombre de mesures réalisées	12		12		12				12		12	12	12	12		12	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	98,71	4,98	96,32	24,46	98,72	3,00	96,50	2,76	88,01	1,56	0,60	0,06	1,12	93,57	0,50	8,00	20,23	
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées en conditions normales d'exploitation	12		12		12		12		12		12	12	12	12		12	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	98,71	4,88	96,32	24,46	98,72	3,00	96,50	2,76	88,01	1,56	0,60	0,06	1,12	93,57	0,50	12,00	20,23	
	Valeur réchibitoire (1)		>85		>250		>50												
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réchibitoire	0		0		0		0		0		0	0	0	0		0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	>=90	<=30	>=77	<=85	>=90	<=20			>=80	<=15								
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	2		2		2				2									
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0		0		0		0	0	0	0		0	0	
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle														>=92	<=1				

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 juillet 2015. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement. (*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015.